

La Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **52 (1979)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)

1. Création, organisation et missions

En mars 1967, le groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, sous l'égide de son dynamique président M. J.-P. Vouga, faisait appel à quelques représentants des hautes écoles romandes pour préparer les bases d'un institut romand d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'idée a dès lors cheminé, et la Conférence universitaire romande proposait, en juillet 1973, la création d'une Communauté d'études pour l'aménagement du territoire, réunissant les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. C'est en septembre 1975 que la convention définissant les statuts de la CEAT était approuvée par les représentants des gouvernements des cinq cantons romands ainsi que par le président des Ecoles polytechniques fédérales

La Communauté d'études est donc placée sous la haute surveillance de la Conférence universitaire romande. L'organe de direction, le Conseil, est composé de représentants des milieux politiques, économiques et scientifiques, universitaires ou praticiens de l'aménagement du territoire, et l'organe exécutif, le Secrétariat général, est rattaché administrativement à l'EPF de Lausanne. L'organisation générale des activités est basée sur des tâches spécifiques d'enseignement, de recherche et d'activités pratiques qui sont confiées à des groupes de travail ad hoc désignés par le Conseil et auxquels sont attribués des mandats de durée limitée. Les parties signataires de la Convention, qui mettent à disposition les ressources financières et désignent ad personam les membres des groupes de travail, peuvent ainsi entreprendre des actions communes. Concrètement, les missions interuniversitaires et intercantionales qui sont confiées à la Communauté peuvent être résumées de la façon suivante :

1.1. Etudes et recherches pratiques

- Redéfinir de façon permanente les objectifs et les méthodes de l'aménagement du territoire en fonction de l'évolution du contexte économique, social, politique et technologique.
- Entreprendre des études et recherches appliquées, destinées à faire progresser la compréhension des mécanismes actuels qui influencent l'organisation et la dynamique du développement de l'espace et à accroître l'influence de l'aménagement ainsi défini sur les actions en cours.

- Fournir les éléments d'information et de décision aux responsables communaux et cantonaux de l'aménagement du territoire.
- Créer le cadre et le support d'un dialogue permanent entre les autorités et l'administration des cantons romands et de la Confédération, de façon à favoriser les actions concertées.

1.2. Enseignement et formation

- Former les personnes qualifiées dans le domaine de l'aménagement du territoire, en renforçant et en coordonnant les bases de la formation du 2^e cycle des hautes écoles romandes, et en offrant une formation post-grade ouverte aux jeunes universitaires ainsi qu'aux professionnels en place.
- Organiser et animer des cours et séminaires de façon à stimuler la recherche, à diffuser les connaissances et les expériences acquises.
- Ouvrir l'horizon des milieux scientifiques et des praticiens vers les pays étrangers en participant à des expériences internationales, et en associant les étudiants étrangers aux programmes d'enseignement et de recherche de la CEAT.
- Publier et diffuser les résultats des travaux et séminaires auprès de tous les milieux intéressés.

2. Activités et travaux en cours

Les activités de la CEAT, dans sa phase de démarrage, se sont développées essentiellement dans les directions suivantes :

2.1. Séminaires et travaux didactiques

Ce domaine d'activités est dicté avant tout par la mise en évidence des carences de la pratique pluridisciplinaire de l'aménagement. Les difficultés provoquées par des différences de langage, de concepts et de méthodologie entre les nombreuses disciplines concourant à l'aménagement, sont la cause parfois d'incompréhension, voire même de tensions ou de blocage qu'il s'agit de réduire.

C'est dans ce but qu'un premier séminaire sur la problématique des conceptions directrices de l'aménagement du territoire a été organisé en 1976. Pendant deux jours, des personnalités politiques, des représentants de l'économie et des hommes scientifiques de la pratique et de la recherche ont confronté leurs conceptions, leurs modes de penser et d'appréhender différents problé-

mes d'aménagement du territoire. Un travail de synthèse a ensuite permis d'esquisser les principes que la CEAT s'est proposée d'adopter dans la suite de ses travaux. Ces activités sont poursuivies de façon régulière par l'organisation de séminaires sur des thèmes divers, liés aux travaux de recherche sur la problématique du développement régional et la gestion des affaires publiques.

2.2. Etude de la problématique du développement régional

De plus en plus, les problèmes relatifs à l'accroissement des inégalités dans le développement des diverses régions de notre pays intriguent autant les gouvernements que les gouvernés. Les mesures entreprises pour corriger certains effets de la dynamique du développement actuel ont souvent été conçues et mises en œuvre sans disposer d'une politique d'ensemble de développement régional. Or, une telle politique met inévitablement en présence des intérêts divergents privés et publics. Elle peut donc devenir source de nombreux conflits lorsque les règles du jeu, les responsabilités et les moyens d'action sont mal définis. Ces ambiguïtés risquent d'être à l'origine d'une inefficacité des actions entreprises, d'autant plus que, face aux problèmes et mécanismes sur lesquels il est possible d'agir, il existe un large champ d'éléments incontrôlables et aléatoires.

Ainsi, dans ce contexte, la chaîne du Jura, qui s'étend du district vaudois de la Vallée à la région bâloise-soleuroise, est une zone industrialisée depuis longtemps et fortement axée sur la branche de l'industrie horlogère. Dans certaines de ses parties, cette région doit faire face au vieillissement relatif et à l'obsolescence de ses équipements. Or, le poids des structures traditionnelles et un horizon économique incertain représentent un obstacle au renouvellement. Le marché du travail, qui est déjà très unilatéralement orienté, se déstructure progressivement et engendre des mécanismes de rejet, donc de migrations. Dans le même temps, et au fur et à mesure que la branche dominante se restructure, un déplacement des localisations se produit vers le Plateau. Cette évolution dans la déstructuration ne libère pas de forces nouvelles qui pourraient assurer un renouvellement à la région, car la force d'attraction des zones développées est suffisamment grande pour absorber immédiatement les capacités libérées, la main-d'œuvre

notamment, surtout en période de récession conjoncturelle.

Les incidences d'une telle évolution sont multiples: elles désorganisent et assèchent le marché du travail, elles agissent sur les anticipations, sur l'incitation à l'investissement, et elles paralysent les pouvoirs publics par l'appauvrissement des recettes fiscales. De ce fait, les investissements d'infrastructure ne s'effectuent plus. Ainsi, les capacités de réaction des régions à faible potentiel sont limitées, et leur paralysie résulte de plus en plus de l'énorme pouvoir d'attraction et de domination des régions fortes.

Il importe donc, afin de maîtriser les déséquilibres interrégionaux, de corriger les inégalités spatiales. De telles corrections ne peuvent être apportées par les mécanismes de marché qui ont tendance à amplifier les disparités, provoquant, au-delà de certains seuils, des processus cumulatifs de déséquilibre et constituant un obstacle permanent à l'essor des régions en retard.

L'objectif principal de l'étude est de proposer des mesures de politique économique et sociale adaptées aux caractéristiques des régions. Les actions spécifiques et spatialement localisées que la Confédération ou les cantons peuvent envisager sont nombreuses, et leurs conséquences ainsi que leurs possibilités de mise en œuvre doivent être analysées de façon concertée à tous les niveaux, en collaboration avec les différents acteurs et décideurs régionaux, publics et privés. Les solutions aux problèmes des disparités régionales ne doivent pas intervenir après coup, lorsque les inégalités sont devenues trop évidentes, mais doivent les prévenir et les contrôler à temps dans toute la mesure du possible.

2.3. Gestion des affaires publiques et aménagement du territoire

Ce projet de recherche s'inscrit dans une gamme de préoccupations très largement partagées par des milieux fort divers en Suisse. Parmi les questions principales et fréquemment soulevées, il est intéressant de relever par exemple:

- Quel équilibre devrait être recherché pour satisfaire, d'une part, les impératifs des institutions de démocratie directe et semi-directe de la Suisse et, d'autre part, la nécessité d'une gestion efficace, rapide et économique des affaires publiques et plus particulièrement de l'aménagement du territoire?
- Le fédéralisme décentralisé de l'appareil politique suisse est-il compatible avec les impératifs de la gestion des affaires publiques d'une société industrielle avancée?

L'étude consiste à examiner tout d'abord, sur la base de dossiers concrets, le processus décisionnel de quelques grands thèmes contemporains liés à l'aménagement du territoire, tels que la loi fédérale et les arrêtés fédéraux urgents, la politique de l'aide aux régions de montagne et la politique du logement, de manière à comprendre les mécanismes de fonctionnement existants et à apporter des éléments de réponse, notamment aux questions suivantes: Comment ces thèmes ont-ils émergé dans le champ politique? Quels groupes les ont-ils fait entrer dans le champ politique? Comment ont-ils été traités par les différentes organisations formant l'administration? Comment, au cours de ce processus, le projet a-t-il été façonné et modifié? Comment la décision des instances officielles (Parlement et/ou peuple) est-elle prise? Quelles ont été les étapes principales qui ont précédé la décision formelle? Quel a été le rôle des impératifs scientifiques, techniques? Comment ont-ils été évoqués par les différents agents et acteurs intervenant dans le processus de décision?

L'étude consiste par ailleurs à analyser comment les cantons et les collectivités locales interprètent et mettent en œuvre ces décisions. Comment ils s'organisent pour refuser ou accepter? Quels sont les moyens qu'ils mettent en œuvre dans ce but? Quelles conséquences de telles situations entraînent-elles?

L'étude de la problématique du développement régional est menée en interaction avec le Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel et l'Institut de géographie de l'Université

de Fribourg, alors que l'analyse de la gestion des affaires publiques et l'aménagement du territoire est entreprise en collaboration avec des chercheurs des Universités de Genève et Lausanne. Ces deux recherches, qui s'étendront sur une durée d'environ trois ans, constituent les premières expériences solides de travail interdisciplinaire à partir desquelles le Conseil de la CEAT envisage de lancer prochainement d'autres actions.

Publications CEAT

- Problématique des conceptions directrices de l'aménagement du territoire
Synthèse générale et résumé des travaux présentés lors du séminaire des 14 et 15 octobre 1976, août 1977
- Etude des effets de l'autoroute Genève-Lausanne douze ans après sa mise en service, avril 1978
- Problématique du développement régional
Synthèse du séminaire des 9 et 10 décembre 1977
- Gestion des affaires publiques et aménagement du territoire
Synthèse du colloque des 18 et 19 novembre 1977
- Monographie de la chaîne du Jura suisse. A paraître
- Stations touristiques de montagne, éléments pour une politique de planification
Etude pilote destinée à la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire, Lausanne, juillet 1974.

Dans «Aménagement national suisse» N° 4/1978, Bulletin d'information du délégué à l'aménagement du territoire.

Connaissez-vous déjà le panneau

Duripanel

à base de bois
et de ciment ?

Résistant au feu
et aux intempéries

Demandez de plus amples renseignements à
Durisol Villmergen SA
2, chemin de la Joliette
1006 Lausanne
Tél. (021) 27 74 24/25